



Convergences Syndicales

Bulletin FSU 80 n°32 - Sup.7 - Janvier 2004 -

EDITO

**- 32 postes administratifs
dans l'académie !**

**Etablissements scolaires, services académiques,
un même intérêt : LE SERVICE PUBLIC,
une même revendication :
NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !**

Alors que le président Chirac formulait des vœux pour que 2004 soit l'année de l'emploi dans notre pays, son gouvernement met en oeuvre un plan de destruction de l'emploi public. 4000 emplois de fonctionnaires doivent disparaître dans l'année, dont quelques 1100 emplois administratifs au sein du ministère de l'Education nationale. Cette politique concrète, qui contredit la démagogie présidentielle de pré - campagne électorale, remet en cause le fonctionnement du service public d'éducation auquel les administratifs contribuent, au même titre que les collègues de l'ensemble des filières IATOSS.

Dans l'académie d'Amiens, "réputée" pourtant pour son retard en matière d'éducation et de résultats scolaires, la "carte scolaire" c'est à dire la répartition des emplois des différents métiers de l'éducation à travers les

établissements et les services (enseignants et non - enseignants) fait fureur : - 47 postes d'enseignant(e)s dans le 1er degré (les écoles), - 250 postes d'enseignant(e)s dans les lycées et collèges et - 32 postes d'administratifs soit au total, toutes filières confondues, - 329 postes. En asphyxiant ainsi l'école publique, on va pouvoir bientôt l'accuser de tous les maux.

L'heure est donc à la mobilisation : mobilisation des personnels évidemment, pour empêcher une dégradation du service rendu et des conditions de travail. Mais aussi mobilisation des usagers, des parents d'élèves et des citoyens pour défendre le service public d'éducation sur l'ensemble du territoire, pour son égalité d'accès, pour son amélioration .

Pour nous contacter :

Local SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02

Local FSU Oise : 03.44.05.02.20

Courrier électronique :

snasub.amiens@wanadoo.fr

Noté pour vous (page 3) :

**avis de concours
et examen professionnel**

Imprimé par nos soins
Directeur de la publication:
Edouard KRYSZTORCZYK
Commission paritaire n°4223d73
Dépôt légal: 4ème trimestre

**Bulletin académique du SNASUB - FSU
Aisne - Oise - Somme**

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHÈQUES**



**Compte - rendu unitaire de l'audience rectorale
du mercredi 21 janvier 2004
relative aux suppressions de postes administratifs
dans l'académie d'Amiens**

Le 21 janvier 2004, une délégation des organisations syndicales A&I - UNSA, SGPEN - CGT, FNEC - FP - FO et SNASUB - FSU a été reçue par le Recteur, le Secrétaire général et les chefs de divisions de la DETOS et de la DPAID. L'objet de cette audience portait sur les suppressions de postes administratifs pour la rentrée 2004.

En réponse aux questions posées par la délégation syndicale, le Recteur a communiqué les informations suivantes :

1. La confirmation des 32 suppressions de postes administratifs ; seule la filière administrative est concernée pour la rentrée prochaine.
2. Les suppressions s'inscrivent dans la stratégie ministérielle de réforme (SMR) : réexamen des missions, démarche qualité, amélioration de la gestion des ressources humaines.
3. Des restructurations sont envisagées dans les services académiques (missions et fonctionnement) : informatisation des services de paye, reconcentration de la gestion des établissements privés sous contrat, redéfinition des services des examens et concours.
4. La répartition entre services et EPLE des suppressions s'établira approximativement comme la répartition nationale : 75% en services et 25 % en EPLE soit environ 24 en services et 8 en EPLE. Le choix des EPLE concernés sera effectué en fonction du barème académique de dotation, communiqué tous les ans par la DETOS. Ni la répartition exacte, ni les services et EPLE touchés ne nous ont été communiqués.
5. La date d'effet de ces mesures sera le 1er juillet 2004 et elles se traduiront en terme d'organisation à la rentrée de septembre 2004.
6. Les mesures de cartes scolaires seront évitées autant que possible. Les suppressions porteront en priorité sur les départs en retraite, les mutations, les supports provisoires, les supports vacants sur lesquels exercent des agents non - titulaires.
7. L'externalisation de certaines missions retenues dans le document ministériel relatif à la SMR (entretien et gardiennage des locaux, reprographie...) ne sont pas envisagées dans l'immédiat dans notre académie.
8. La mise en œuvre de ces suppressions est pilotée par le Secrétariat général de l'académie, en liaison avec les SG des Inspections académiques et les chefs des divisions du Rectorat et des IA. Un groupe de travail paritaire administration / syndicats est envisagé le 11 février 2004 en préparation du Comité technique paritaire académique IATOSS du 20 février 2004.

La délégation syndicale a condamné ces mesures de suppressions de postes, contraires aux missions et au fonctionnement du service public d'éducation auxquels les IATOSS contribuent.

Les organisations syndicales appellent les personnels à manifester leur mécontentement et à se rassembler devant le Rectorat d'Amiens le mercredi 28 janvier 2004, à partir de 17 heures avec l'ensemble des personnels enseignants et non - enseignants de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Avis de concours et examens professionnels

- Session 2004 -

- Examen professionnel de SASU de Classe exceptionnelle :

Inscriptions du 6 janvier au 3 février 2004 - 17 heures

- Concours réservé pour le recrutement de SASU - Loi Sapin :

Inscriptions du 12 janvier au 9 février 2004 - 17 heures

- Concours interne et externe de SASU :

Inscriptions du 12 janvier au 9 février 2004 - 17 heures

- Concours interne et externe d'Adjoints administratifs des services déconcentrés :

Inscriptions du 12 janvier au 9 février 2004 - 17 heures

Modalités de pré - inscription :

- sur minitel, appelez le 3614 ; code du service :
TELAMI ; code : 3002V
- sur internet : <http://siac.ac-amiens.fr/ate.html>

Voeux 2004

**L'équipe académique du
SNASUB/FSU Amiens
vous présente
tous ses voeux
pour la nouvelle année
déjà bien entamée.**

**Que 2004 vous apporte
bonheur,
réussite et prospérité**

**Et qu'elle nous permette
collectivement, toutes et
tous ensemble, de mettre
un coup d'arrêt à la poli-
tique destructrice du
gouvernement Raffarin,
en matière de services
publics et d'acquis
sociaux.**

Le Bureau académique.

Cessation progressive d'activité :

Recensement académique sur les compensations

Bien que les conditions d'accès à la Cessation progressive d'activité soient devenues moins favorables, les personnels concernés continuent d'utiliser ce dispositif. Nous avons été interpellés par des collègues de plusieurs établissements sur le fait que les CPA n'étaient pas ou plus compensées. Pour nous aider à faire le point sur la situation de l'académie, si votre établissement ou service est concerné, merci de nous retourner ce questionnaire dûment renseigné. Merci de nous répondre également si la CPA est compensée.

Etablissement ou service : **Localité :**

- Poste concerné (AASU, SASU, Adjoints, Agents, autres)

- Date de début de la mesure de CPA

- CPA compensée : oui non (réponse à entourer)

Personne à contacter pour avoir des précisions :

A nous retourner rapidement à l'adresse suivante :

Philippe Lalouette - SNASUB/FSU - 70, Bd de St Quentin 80098 AMIENS CEDEX 3

Pour contacter le SNASUB - FSU Amiens

A qui s'adresse le SNASUB ?

- aux personnels des catégories A, B et C :

de l'administration scolaire et universitaire (ASU); ingénieurs, techniciens, de recherche et de formation (ITRF) ; des bibliothèques ; administratifs de documentation;

- qu'ils soient titulaires
(en activité ou en retraite)
ou non titulaires

- exerçant dans les EPLE ou dans les services (ministères, rectorats, IA, universités, DRJS, DDJS, CROUS...) relevant des ministères de l'Education nationale, de la Culture, de la Jeunesse et Sports.

**SE SYNDIQUER,
C'EST S'ORGANISER ET AGIR
POUR SE DÉFENDRE !**

Permanences syndicales :

SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02

Local FSU 60 : 03.44.05.02.20

Secrétaire académique

Philippe Lalouette
Lycée Edouard Gand
Amiens

Trésorier académique

Sylvain Desbureaux
IA de la Somme
Amiens

Secrétaires académiques adjoints

Hélène Charrier
Lycée Edouard
Branly
Amiens

Jacques Lessard
IA de la Somme
Amiens

Correspondants :

Daniel Duchat
Lycée Montaigne -
Delambre
Amiens

Frédéric Berquin
Université de
Picardie - Jules Verne

Bernard Guéant
Rectorat d'Amiens

Monique Besse
Collège Michelet
Creil

Caroline Tourneur
IA de l'Oise
Beauvais

Arnaud Bevilacqua
Lycée Jules Uhry
Creil

Marcelle Lemaitre
IA de l'Aisne
Laon



Bulletin d'adhésion annuelle 2003-2004

Académie : Réadhésion 0 Nouvelle adhésion 0
Monsieur 0 Madame 0 Nom et prénom:.....
Lieu d'exercice :
Grade:..... Indice:.....
Secteur : Administration 0 Intendance 0 Bibliothèques 0 ITARF 0
Exerçant dans : Etablissements 0 Services 0 Supérieur 0
Adresse personnelle :
Adresse professionnelle :
Tél.personnel : Tél.travail : Fax : E.mail :

Cotisation 2003/2004: par point d'indice nouveau majoré (cf bulletin de salaire) + points NBI (arrondir à l'euro le plus près):

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 E par point d'indice
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,27 E par point d'indice
- salaire à partir de l'indice 401: 0,29 E par point d'indice
- contractuel(le)s à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 30,50 euros
- contractuel(le)s à durée déterminée et contractuel(le)s nommé(e)s pour une année: selon l'indice et la quotité
- retraités: 50% - temps partiel: au prorata temporis. - CPA : 80%

Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au Trésorier académique : Sylvain Desbureaux - 45, rue Bultel - 80260 FLESSELLES
Possibilités de paiement échelonné ou par prélèvement automatique, contactez le Trésorier académique.